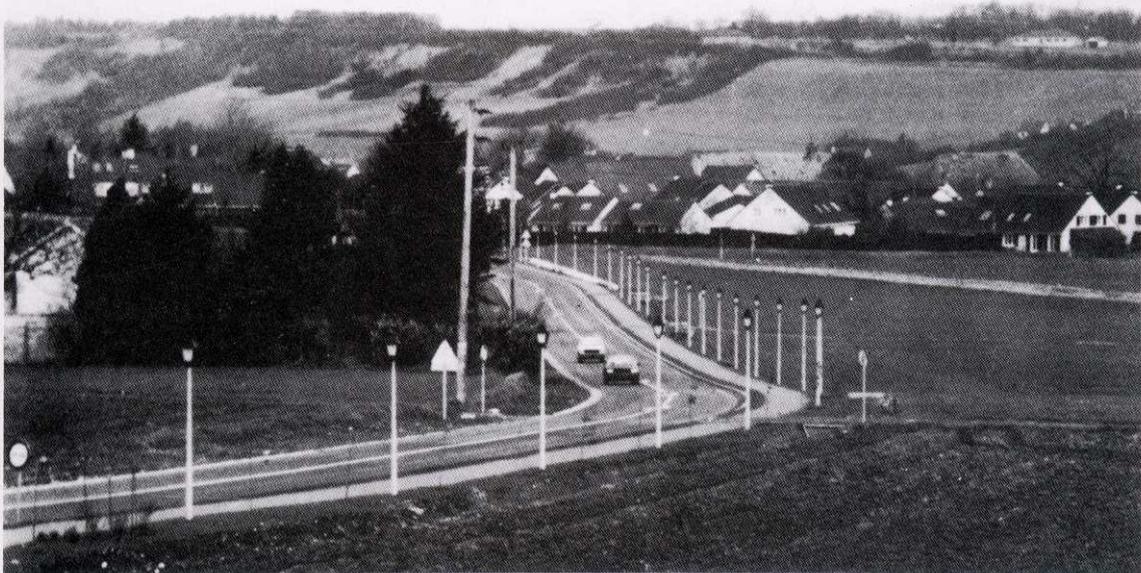


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL



JUIN - SEPTEMBRE 1989

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	page 1
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL	page 3
URBANISME	page 8
C.R. RÉUNION CCAS	page 10
RÉVISION LISTE ÉLECTORALE	page 12
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	page 13
INFORMATIONS SCOLAIRES	page 15
INFORMATIONS PRATIQUES	page 18
ÉTAT CIVIL	page 23
HISTOIRE DE St GERMAIN DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITOPHES	page 24
ASSOCIATIONS	page 28
PETITES ANNONCES	page 35

OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 15 h. 30 à 18 h. - mercredi de 15 h. 30 à 18 h. - samedi de 9 h. à 11 h. 30

TÉLÉPHONE : (1) 34.89.01.38

LE MAIRE ET LES ADJOINTS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS



Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire 1989, l'avancement des travaux Communaux et le schéma directeur d'aménagement de la région Ile de France font l'objet de cet éditorial.

La rentrée scolaire 1989 : Cette rentrée s'est effectuée, dans l'ensemble, de façon satisfaisante. Elle fut marquée à l'école élémentaire par la nomination de Madame PINOT au poste de Directrice en remplacement de Monsieur HOFFMANN, qui prend sa retraite, et par l'arrivée de Mesdames PELLERIN et JULIEN. Une petite réception organisée en fin d'année scolaire nous a permis de remercier en votre nom M. HOFFMANN de son dévouement pour nos enfants.

Pour l'avenir, deux objectifs prioritaires concernant l'école maternelle et le réseau de transports scolaires :

L'amélioration des conditions d'accueil et de fonctionnement de l'école maternelle implique la mise en place d'une extension prévue pour la rentrée 1991. Le projet établi avec nos enseignants, la DDE et notre Architecte, a été mis en consultation en Juillet 89. Les propositions des entreprises seront examinées début Octobre.

L'organisation du réseau de transports scolaires intercommunaux s'est compliquée depuis la mise en service du Lycée de la QUEUE et l'ouverture des classes polyvalentes du Lycée de VILLIERS. Pour éviter à l'avenir des difficultés ou des erreurs de ramassage et mieux maîtriser les coûts de transport, les élus suggèrent de mettre en place une coordination des transports sous la présidence de Monsieur le Préfet des Yvelines.

Enfin les deux délégués communaux au Syndicat à vocation multiple de MONTFORT (SIVOM) se sont inscrits à la Commission Scolaire (C. GOILLOT) et à la Commission "organisation et prospective" (J. MAURICE).

Les travaux communaux :

- Grâce au soutien obtenu de la Région et du Département un important programme de modernisation de la station d'épuration a été entrepris cet été. G. ERNESTY et R. DROUY en charge de ce projet vous en donnent un aperçu dans ces pages.

- Un peu plus au sud, GDF a procédé en Août au renforcement du gazoduc nord le long du segment compris entre le Chemin des Meulantais et la Route de Thiverval, parallèlement à la voie ferrée.

- Par ailleurs, dans le secteur Rue des Cent Arpents et Rue Voltaire, notre Commune a piloté en Août 89 un programme inter-communal (avec NEAUPHLE et EDF), de travaux de voirie, d'assainissement, de trottoirs et d'éclairage public avec l'aide de la Région et du Département.

.../...



- La 2^{ème} tranche du programme de travaux de voirie et d'hydraulique sur l'axe routier principal de la Commune (CV 1) sera exécutée au printemps 1990.

Une étude complémentaire réalisée cet été dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des riverains aboutit à une dépense supplémentaire subventionnable, en cours de chiffrage.

Remise en chantier du schéma directeur de la Région Ile de France :

Le gouvernement a décidé tout récemment cette remise en chantier, constatant que depuis 1976 des événements prévus ou imprévisibles ont profondément modifié la situation aux plans démographique, économique et en matière d'aménagement de l'habitat et des transports de notre région.

Le Préfet de Région chargé d'établir pour l'été 1990 le nouveau schéma et le Président du Conseil Régional ont adressé aux élus de la Région, du Département et des Communes plusieurs documents pour consultation. Devant les enjeux que représentent pour la vie quotidienne, de chacun d'entre nous les décisions qui seront prises, je souhaite que vous me fassiez parvenir toute suggestion que vous jugerez utile pour ce débat, notamment en matière de transport. Après analyse des documents et concertation avec les élus du Canton, une réunion d'information pourrait être organisée au début 1990.

Jean MAURICE



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU 18 MAI 1989

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le dix huit Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean MAURICE, Maire

Etaient présents : Mrs BERGOUNHON, BESEME, DESMARCHELIER, DOLLE, GIRAUD, GOILLOT, MAURICE, SAINT-YVES, SOFISTI, ERNESTY

Mmes DELEPOULLE, GUIDEE, HUSSON,
THEVENON-LENORMAND

Absent excusé : Mr DROUY

Mme THEVENON-LENORMAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance débute à 21H08 sous la présidence de M. MAURICE. Lecture est faite par Mme GUIDEE du compte-rendu du Conseil du 13 Avril 1989, qui est approuvé par 14 voix.

DELIBERATIONS:

1 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE:
(C.C.A.S.)

- Madame GUIDEE	14 voix
- Madame THEVENON-LENORMAND	14 voix
- Monsieur GIRAUD	14 voix
- Monsieur BESEME	14 voix

Sont élus à l'unanimité

2 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CAISSE DES ECOLES:

- Mme DELEPOULLE	14 voix
- Mme THEVENON-LENORMAND	14 voix
- Mr GOILLOT	14 voix

Sont élus à l'unanimité

3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
STATION D'EPURATION - PROGRAMME DEPARTEMENTAL 1989

Cette délibération est adoptée par 14 voix (à l'unanimité)

4 - REMUNERATION DES INSTITUTEURS ENCADRANT LES CLASSES DE
DECOUVERTE

Madame GADROY et Monsieur FAUGERE qui ont accompagné les enfants de l'école primaire en classe de découverte à LUTTENBACH du 9 au 16 Février 1989.

Cette délibération a été adoptée par 14 voix (à l'unanimité).

5 - NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU S.I.R.Y.A.E. (SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU).

Sont élus délégués :

Titulaires: - Monsieur DESMARCHELIER 14 voix
- Monsieur MAURICE 14 voix

Suppléants: - Monsieur BERGOUNHON 14 voix
- Monsieur ERNESTY 14 voix

Sont élus à l'unanimité

6 - CHAMBRE DES METIERS COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES:

Sont désignés pour faire partie de la commission :

- Monsieur BROCARD en qualité
de Chef d'Entreprise 14 voix

- Monsieur MATHERON en qualité
de Compagnon 14 voix

Elus à l'unanimité

Fin de séance : 22H03

Le Maire



Jean MAURICE

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le six juillet
Le Conseil Municipal de Saint-Germain-de-la-Grange étant réuni au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
Présidence de M.Philippe DESMARCHELIER, Premier Maire-Adjoint.

Etaient présents : MM BESEME, DESMARCHELIER, DOLLE, GIRAUD, GOILLOT
BERGOUNHON, DROUY, ERNESTY, SOFISTI,
SAINT YVES (présent à partir de 20h51)

Mmes DELEPOULLE, HUSSON

Ont donné pouvoir : M.MAURICE à M.DESMARCHELIER

Etaient absentes : Mmes THEVENON-LENORMAND, GUIDEE

La séance est ouverte à 20h40
M.DOLLE est nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance du 18 mai 1989, approbation
après deux modifications et une adjonction.

1 - EMPRUNT de 700.000F. prévu au Budget Primitif

Il est contracté auprès du Crédit local de France CAECL S.A.
délibération adoptée à l'unanimité

2 - FORMATION du JURY d'ASSISES

Tirage au sort : Mme PROTAT Pierrette épouse PAGE
Mme BARINCOU Anne épouse LEFEVRE
Mme LEQUETTE Geneviève épouse FRECHON
délibération adoptée à l'unanimité

3 - OUVERTURE d'un CREDIT de TRESORERIE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le report de cette
délibération à une date ultérieure après examen approfondi du
projet.

4 - TRANSFERT d'une PARTIE du COMPTE 150 au COMPTE 132

Le Conseil Municipal accepte le transfert de 21.000F. pour paiement
des honoraires du géomètre. délibération adoptée à l'unanimité

5 - TRAVAUX de VOIRIE et d'HYDRAULIQUE 2ème phase

ouverture d'une enquête préalable à déclaration publique
délibération adoptée à l'unanimité

6 - DEMANDE de SUBVENTION PROGRAMME COORDONNE TRAVAUX 600.000F. H.T.

subventionnés à 70%
délibération adoptée à l'unanimité

7 - PARTICIPATION COMMUNALE au CENTRE AERE de BEYNES

Participation de 30% hors repas
délibération adoptée par douze voix et une abstention

8 - ORGANISATION de l'ETUDE DIRIGEE

La Municipalité gèrera en 89-90 l'étude dirigée. Une information
sera distribuée à la population fin août 89.

La séance est levée à 22h46.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU 21 SEPTEMBRE 1989

L'An mil neuf cent quatre vingt neuf, le vingt et un septembre à 20 H 38, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Etaient présents : MM BESEME, DESMARCHELIER, DOLLE, DROUY, GIRAUD, GOILLOT, MAURICE, SAINT YVES SOFISTI,
MMES DELEPOULLE, GUIDEE, THEVENON LENORMAND

Absents excusés : M. BERGOUHNON a donné pouvoir à M. SOFISTI
M. ERNESTY a donné pouvoir à M. DROUY
Mme HUSSON a donné pouvoir à M. SAINT YVES

M. GOILLOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1° | LECTURE ET APPROBATION PAR 12 VOIX DU DERNIER PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 1989 APRES QUELQUES CORRECTIONS MINEURES

2° | ORDRE DU JOUR

Délibération 1 : Unanimité (15 voix)
L'indemnité de Conseil du Receveur Municipal sera payée au taux plein pour l'exercice 1989.

Délibération 2 : Unanimité (15 voix)
Création d'une Régie pour les Etudes Dirigées.

Délibération 3 : Unanimité (15 voix)
Le-taux horaire de rémunération du personnel enseignant est fixé sur la base de la note de service N° 89061 du 1er mars 1989 et l'arrêté ministériel du 11 janvier 1985 (J.O du 16 janvier 1985)

Délibération 4 : Unanimité (15 voix)
Le prix de l'étude dirigée est fixé à 10 F de l'heure. Ces heures sont vendues par carte de 8 tickets soit 80 F.

Délibération 5 : Unanimité (15 voix)
Le prix de la garderie est fixé à 11 F par jour forfaitairement.

Délibération 6 : Unanimité (15 voix)
Le prix du repas au restaurant scolaire est fixé à 16 F 75

Délibération 7 : Unanimité (15 voix)
Le prix du repas fourni par la Sté "LA LOCANDA" est augmenté de 2,02%.

Délibération 8 : Unanimité (15 voix)
Un agent de surveillance municipale du restaurant scolaire est recruté pour un travail journalier de 1 H 45, 2 jours par semaine avec une rémunération de départ de 48 F 70 de l'heure.

Délibération 9 : Unanimité (15 voix)
Les dispositions transitoires concernant l'indemnité représentative de logement des instituteurs étant prorogées jusqu'au 1er janvier 1990, Monsieur Christian FAUGERE percevra son indemnité de logement prévue par la Loi du 19 juillet 1889.

Délibération 10 : Unanimité (15 voix)
Les agents communaux travaillant sur machine percevront la prime mensuelle prévue par l'arrêté ministériel du 3 décembre 1987 (J.O du 16 janvier 1988)

3° | INFORMATIONS

1° | L'E.D.F. va porter de 15 kV à 20 kV le réseau moyenne tension sur la commune. Les travaux nécessaires sur la Chaussée dureront environ 6 mois.

2° | REVISION DU S.D.A.U. (SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DU VAL DE GALLY.

Monsieur le Préfet a notifié la décision du S.D.A.U. Cette révision sera accompagnée de la révision du P.O.S. de notre commune.

La séance est levée à 22 H 15

— CHARCUTERIE · GIBIER · VOLAILLE —



Face aux écoles,
Rue de la Malaine.
C'est un professionnel
De la bonne marchandise.
Ouvrent le VENDREDI
toute la journée. 34 89 61 20

CHRISTIAN ROZ
Spécialistes Coupe Brushing - Salons Biométriques
Salon du Pontel
2, rue de Saint Germain
Villers-Saint-Frédéric
78640 MEAUPHLE-LE-CITATEAU — ☎ 34 89 90 91

ASSOCIATION
24 / 24
TAXIS ATLAS
M. VARINOIS
stgermain de la G
30 54 00 00 - 30 55 22 85



GARAGE DE LA VALLEE
Route de Thiverval
St Germain de la Grange
Mécanique-carrosserie-peinture
Centre de contrôle technique agréé
Tel: 34 89 33 66

RENOVATION et REPARATION de la STATION d'EPURATION sur le site de
SAINT-GERMAIN-de-la-GRANGE

La station d'épuration de Saint-Germain-de-la-Grange est un ouvrage datant de 20 ans. A l'arrivée des eaux usées, un dégrilleur et un dégraisseur se déversent dans deux bassins de traitement, deux clarificateurs, un silo de stockage des boues, des lits de séchage. Les années de grand froid 1987 et 1988 ont fait subir à la station des dégâts importants.

Apparition de fissures de plusieurs centimètres de large à différents endroits et sur toute la hauteur du bassin N°1 ne permettant plus l'étanchéité et le fonctionnement normal de la station.

Fuite d'environ 30 m³ par jour rejetés dans le Rû Maldroit, sans traitement préalable.

Le Conseil a décidé de mener cette réparation de toute urgence. Après nettoyage de tous les bassins par l'entreprise AUBIN, l'entreprise T.P.O.P. a effectué ces réparations.

Sur conseil du SATESSE une rénovation des circuits hydrauliques d'arrivée et de retour a été réalisé.

Mise en place d'un dépierreur qui a pour fonction d'éliminer en aval les objets indésirables : pierre, bois etc....

Construction d'un répartiteur de débit entre les bassins 1 et 2 avec tous les conduits nécessaires.

But de la rénovation

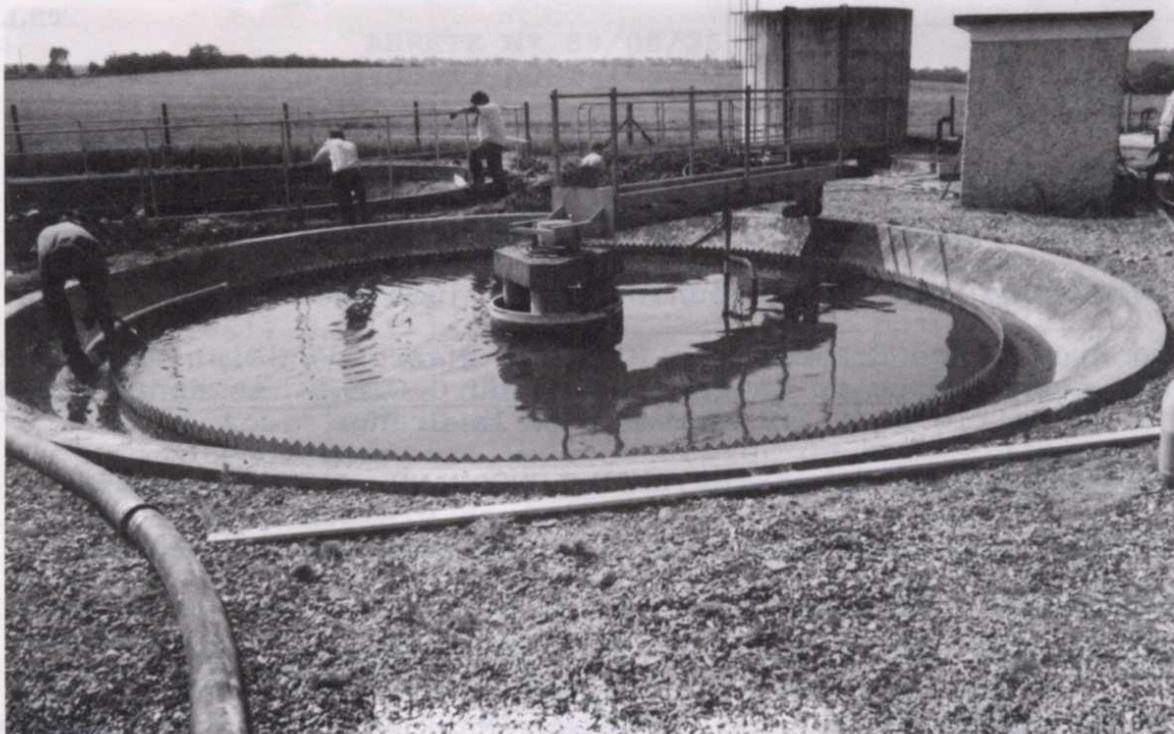
Fonctionnement autonome de deux lignes de traitement. L'aménagement définitif est actuellement en cours de finition : modification du pont brosse du bassin N°1 et réparation du réducteur et de l'oxygénateur du bassin N°2. Vu la vétusté de la clôture, le remplacement de celle-ci est indispensable avec mise en place d'un éclairage périphérique pour la sécurité des lieux.

Ces travaux doivent donner satisfaction dans l'immédiat. Néanmoins il y a lieu de prévoir ultérieurement un agrandissement de l'installation existante.

Le Conseil envisage un entretien périodique de la station et une surveillance de son fonctionnement, afin que cet ouvrage soit maintenu en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible.

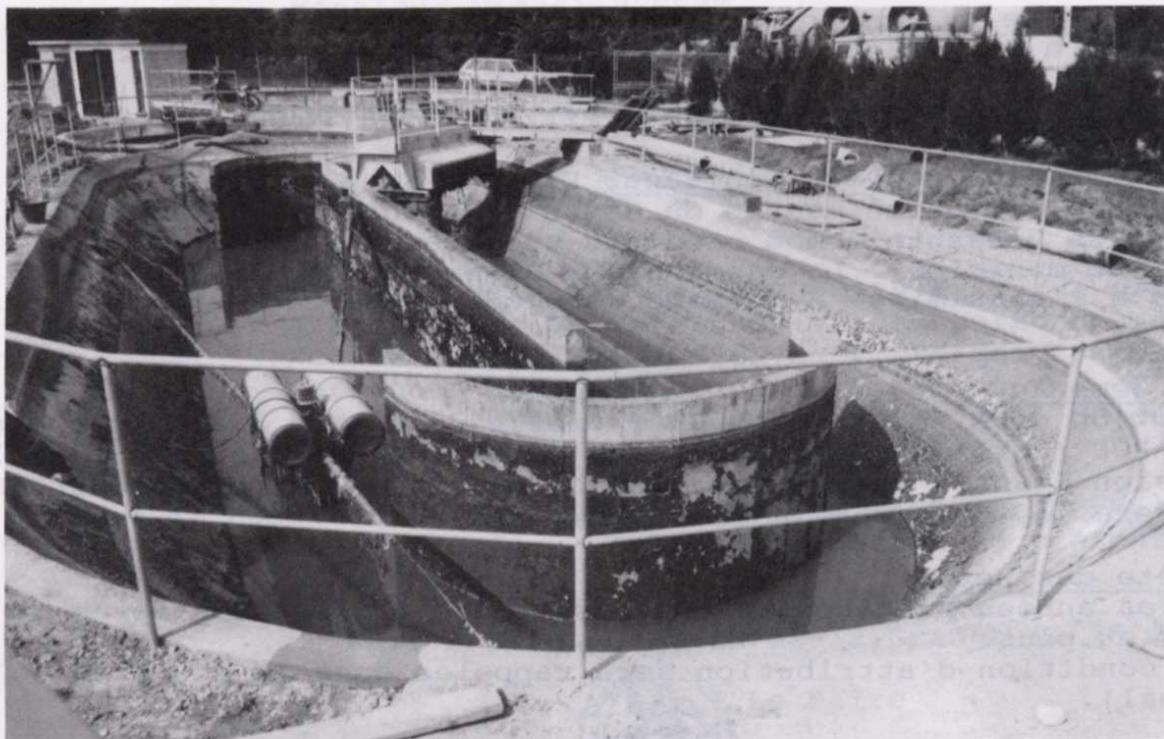
Vos conseillers

R.DROUY
G.ERNESTY



STATION D'EPURATION

premier plan clarificateur N°1
deuxième plan clarificateur N°2



BASSIN DE TRAITEMENT N° 2

deuxième plan clarificateur N°1

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S.

Procès-verbal de la réunion du 15 juin 1989

Sous la Présidence de monsieur MAURICE, Maire de Saint-Germain-de-la-Grange, les membres de la Commission du C.C.A.S. se sont réunis à 20h30 à la mairie de Saint-Germain-de-la-Grange.

Etaient présents Mesdames THEVENON-LENORMAND, GUIDEE, LANDEC

Messieurs BESEME, DESMARCHELIER, GIRAUD

Absents excusés Mesdames NICOLAS, AYEL

Pouvoirs de Monsieur BLONDEAU à Monsieur DESMARCHELIER de Monsieur MAURICE à Madame THEVENON-LENORMAND pour vote de fin de réunion, Monsieur MAURICE devant se rendre à une réunion à la Sous Préfecture de Rambouillet.

Le quorum étant atteint à 20h45, la commission peut délibérer.

Gestion L'excédent de fonctionnement est en accord avec le Compte de Gestion.

Examen et vote du Compte Administratif 1988 Après examen le C.A. 1988 est adopté à l'unanimité (Fonctionnement et Investissement)

Budget Primitif 1989 Après examen est adopté à l'unanimité

Proposition d'un nouveau régisseur Le régisseur est traditionnellement un membre du Conseil Municipal en fonction, M.GIRAUD se présente comme candidat successeur de M. LOEILLET, ancien conseiller municipal. La candidature de M. GIRAUD, mise aux voix est adoptée à l'unanimité. M. GIRAUD est donc nommé régisseur du C.C.A.S.

Sortie 3ème Age

Proposition de M. DESMARCHELIER : visite du centre Historique minier de LEWARDE (Nord) en 2ème quinzaine de septembre. L'ensemble de la commission étant d'accord sur cette proposition, M. DESMARCHELIER effectuera les démarches nécessaires.

Rose Fête des Mères

Comme les années précédentes une rose a été offerte aux mères de 4 enfants et plus.
(Cette condition d'attribution sera rappelée dans le bulletin municipal).

Prime de 250F aux militaires Elle sera rappelée dans le bulletin municipal en invitant les intéressés à se faire connaître.

Assistance aux personnes âgées, malades ou dans le besoin : chaque membre du C.C.A.S. s'efforcera de rechercher les cas existants dans notre commune, les intéressés, par pudeur ou fierté, ne se faisant pas souvent connaître.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

ARRETE N° 89/08/26
DU 25 AOÛT 1989

Le Maire,

Vu le décret n° 53-1186 du 29 Novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance et le décret n°54-611 du 11 Juin 1954 portant règlement d'Administration publique et, notamment, son article 2
Vu le décret n° 55-190 du 2 Février 1955, notamment ses articles 10 et 12 et le décret n°55-191 d 2 Février 1955 modifiant le décret 54-611 du 11 Juin 1954.

Vu la Loi n° 86-17 du 6 Janvier 1986 relative aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé et la loi n° 86-972 du 19 Août 1986 dans son article 4.

Vu l'Arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet du 25 Octobre 1983 désignant les membres de la Commission Administrative du Bureau d'Aide Sociale de Saint-Germain-de-la-Grange.

Considérant d'une part qu'à la suite des élections municipales de 1989 il a été procédé à l'élection de 4 Conseillers Municipaux à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale et que d'autre part les mandats des 4 membres désignés par le Maire arrivent à expiration le 31 Décembre 1989.

ARRETE :

article 1: Les Conseillers Municipaux ci-après désignés, conformément à la délibération du 18 Mai 1989, sont nommés membres élus de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée de leur mandat de Conseillers :

- Monsieur Michel BESEME
- Monsieur Jean-Louis GIRAUD
- Madame Marie-Claude GUIDEE
- Madame Annick THEVENON-LENORMAND

article 2: Ont été nommés ou reconduits le 1^{er} Janvier 1987 pour quatre ans (31 Décembre 1990) :

- *- Madame Carmen AYEL
- Monsieur Philippe DESMARCHELIER au titre des Associations de retraités et des personnes Agées.
- Madame Christiane HUSSON au titre des Associations de personnes handicapées du département
- Madame Françoise NICOLAS au titre de l'Union Départementale des Associations Familiales.

article 3: Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange procédera à la notification du présent arrêté aux intéressés.

Fait à Saint-Germain-de-la-Grange le 25 Août 1989



Le Maire

Jean MAURICE

* Madame AYEL a donné sa démission
le 2 septembre 1989

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

AVIS

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 31 Décembre 1989,
Dernier délai

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE ELECTEUR :

- Etre de nationalité française
- Etre majeur (il suffit d'avoir 18 ans révolus le dernier jour de février)
- N'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L 5 à L8 du code électoral.

En outre pour être inscrit dans une commune, il faut soit

- Y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le code civil
- Y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février
- Y être inscrit pour la 5^{ème} fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune.
- Y exercer en qualité de fonctionnaire public assujetti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).

Nul ne peut être inscrit sur deux listes électorales

Article L 86 du code électoral

AGENCE IMMOBILIÈRE
Elisabeth Verin

TOUTES TRANSACTIONS
LOCATIONS - VENTES

Demeure les Collages, de St Germain
de la GRANCE.

CPT 504 Versailles

LI 34 89 34 22

11 3304444



MicroVision France

SYSTEMES INFORMATIQUES

2 rue Guillaume De Bois Nivard
78640 NEAUMPLE LE CHATEAU

Tél: (1) 34.89.44.29 Tlx 306254



THOMSON
MONITEURS

DEPARTEMENT DES YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DU DEPARTEMENT

Versailles le, 7 mars 1989.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Aide Sociale Facultative

N° 402

Le Président du Conseil Général

Hôtel du Département
2, Place André Mignot
78012 Versailles Cédex

RECU LE 16/3/89
REPONDU LE

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du Département,
Présidents des Centres Communaux
d'Action Sociale

CD N° 89-006

Objet : Prime de Vacances aux enfants âgés de 16 ans et moins, des travailleurs
privés d'emploi.

J'ai l'honneur de vous informer que le Département a décidé de reconduire l'aide précitée pour 1989 avec toutefois quelques modifications au niveau des critères d'attribution.

1 - l'aide a été arrondie au franc supérieur :

soit - 590,00 F. pour la part départementale

- 295,00 F. pour la part communale

2 - la base de calcul des ressources retenue pour référence repose désormais sur le dernier trimestre écoulé :

- toutes les ressources (prestations familiales incluses et loyers non déduits) déterminent le montant des revenus.

- la moyenne obtenue sur cette période permettra le calcul d'un quotient familial qui ne devra pas excéder le plafond fixé cette année à 1973,00 F.

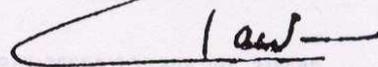
Je vous rappelle que les demandeurs d'emploi concernés devront présenter le talon de la dernière carte d'actualisation mensuelle reçue.

Je vous signale que les états de bénéficiaires doivent parvenir au Département dans le mois qui précède les séances de l'échéancier suivant :

- Juin, Décembre.

Bien entendu, mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 39.02.78.78 - Poste 34.88.

Le Président du Conseil Général,
Pour le Président du Conseil Général
Le Secrétaire Délégué



Pierre CARDO



LA RETRAITE DES FEMMES SALARIEES

Vous êtes ou avez été salariée du commerce et de l'Industrie ; vous avez, pour votre retraite, les mêmes droits que les hommes. Il existe cependant des mesures spécifiques aux mères de famille.

La majoration d'année d'assurance

Lors du calcul de votre retraite, votre durée d'assurance est augmentée de 8 trimestres pour chaque enfant élevé pendant 9 ans avant son 16ème anniversaire. Cette majoration vous sera attribuée que vous ayez ou non interrompu votre activité professionnelle pour élever vos enfants. Si vous ne réunissez pas les conditions pour obtenir cette majoration et si vous avez obtenu un congé parental, celui-ci sera pris en compte.

Une précision: depuis le 1er janvier 1987, le congé parental peut être égal à 3 ans. Si vous avez bénéficié d'un congé supérieur à 2 ans, vous pourrez obtenir la validation d'une période supplémentaire égale à la différence entre la durée du congé parental et la majoration de deux années d'assurance.

La pension attribuée aux mères de famille ayant exercé un travail manuel

Vous êtes mère de famille et vous avez exercé un travail manuel ouvrier. Vous pouvez obtenir, dès l'âge de 60 ans, une retraite calculée au taux maximum de 50%. Vous devez toutefois répondre aux conditions suivantes :

- avoir élevé au moins trois enfants,
- justifier d'une durée d'assurance au moins égale à 30 ans, y compris la majoration d'assurance de 2 ans par enfant,
- avoir accompli un travail manuel ouvrier (travail à la chaîne, travail de manutention) pendant au moins 5 ans au cours des 15 dernières années précédant votre demande de retraite.

LA RETRAITE DES PERSONNES CHARGÉES DE FAMILLE

Vous vous consacrez à l'éducation de vos enfants: quels sont vos droits au titre de l'assurance vieillesse ?

L'assurance vieillesse des personnes chargées de famille

Si vous êtes titulaire de l'une des prestations familiales suivantes:

- le complément familial,
- l'allocation parentale d'éducation,
- l'allocation au jeune enfant ou l'allocation pour jeune enfant,

ou si vous avez à votre charge, chez vous, un enfant ou un adulte handicapé, vous pouvez être, sous certaines conditions, immatriculé à la sécurité sociale. Dans ce cas, c'est votre caisse d'allocations familiales qui paie les cotisations au titre de l'assurance vieillesse. Lorsque vous demanderez votre retraite, ces cotisations seront prises en compte pour son calcul.

L'assurance volontaire vieillesse des personnes chargées de famille

Vous vous consacrez à l'éducation d'au moins un enfant de moins de 20 ans et vous ne cotisez à aucun régime obligatoire de sécurité sociale. Vous pouvez adhérer à l'assurance volontaire vieillesse pour vous constituer une retraite ou acquérir des trimestres supplémentaires. La cotisation trimestrielle vieillesse s'élève à 2.318 F depuis le 1er janvier 1989. Vous devez formuler votre demande auprès de la caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

Le congé parental

Vous êtes père ou mère de famille, vous avez obtenu un congé parental. Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une majoration de votre durée d'assurance égale à la durée de ce congé.

La majoration pour enfants

Si vous avez eu ou élevé au moins trois enfants, nous majorerons votre retraite de 10% .

EFFECTIFS DES ECOLES DE
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

Année 1989-1990

RENTREE LE MARDI 5 SEPTEMBRE 1989

Ecole préélémentaire (maternelle)
59 ENFANTS

CLASSE	INSTITUTRICES	EFFECTIFS
Petits Enfants nés en 1986	Madame REDON	28 enfants
Moyens Enfants nés en 1985	Madame REDON Madame ARAGAU	18 enfants
Grands Enfants nés en 1984	Madame ARAGAU	13 enfants

Ecole élémentaire (primaire)
129 ENFANTS

CLASSE	INSTITUTRICES	EFFECTIFS
C.P.	Madame PINOT	25 enfants
CE 1	Madame DELZONGLE	23 enfants
CE 2	Madame PELLERIN Madame JULIEN	25 enfants
CM 1	Monsieur FAUGERE	27 enfants
CM 2	Madame GADROY	29 enfants

SCOLAIRE (Suite)

Nous avons demandé au Collège Saint-Simon de JOUARS-PONTCHARTRAIN et au Collège Rabelais de BEYNES de nous communiquer les résultats aux épreuves du Brevet des Collèges.

Voici les taux de succès :

	JUIN 88	JUIN 89
CES BEYNES	52,69 %	75,81 %
CES PONTCHARTRAIN	75,46 %	74,25 %
MOYENNE NATIONALE	62,40 %	73,00 %

Bravo à tous ces nouveaux jeunes diplômés !

M. DOLLE

URGENT

OFFRE D'EMPLOI REMUNERE:

Pour la surveillance du restaurant scolaire de l'école primaire Jules Gohard Deux jours par semaine 1H 3/4 par jour
Se présenter à la Mairie

T R A N S P O R T S
ANNEE SCOLAIRE 1989 -1990



CIRCUITS

CIRCUIT DU CES DES 4 PIGNONS (BEYNES)

N°
05 CHATRON 7 H 50 Halte 3, Rue des 100 Arpents
09 RUE VOLTAIRE 8 H 00 Abris-bus angle
R Boileau et voltaire
09 ST-GERMAIN-DE-LA GRANGE 8 H 05 Abris-bus Mairie
LE SOIR : MISE EN PLACE A 16 H 25 - DEPART 16 H 35
LE MERCREDI : MISE EN PLACE A 11 H 25 - DEPART A 11 H 35

CIRCUIT DU CES DE PONTCHARTRAIN

01 ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE 8 H 00 Abris-bus Mairie
01 CHATRON 8 H 05 Halte en face du
3 R des 100 Arpents
01 RUE VOLTAIRE 8 H 07 Halte en face abris-
bus R Voltaire
LE SOIR : MISE EN PLACE 16 H 25 - DEPART 16 H 35
LE MERCREDI : MISE EN PLACE 11 H 25 - DEPART 11 H 35

CIRCUIT DU CES DE MONTFORT L'AMAURY

11 ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE 7 H 49 Abris-bus Mairie
11 CHATRON 7 H 52 Abris-bus des "Cottages"
LE SOIR : MISE EN PLACE 16 H 25 - DEPART 16 H 35
LE MERCREDI : MISE EN PLACE 11 H 25 - DEPART 11 H 35

CIRCUIT LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

CT 04 ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE 7 H 50 Abris-bus Mairie
CT 04 CHATRON 7 H 55 Halte en face du
3 R des 100 Arpents
CT 04 RUE VOLTAIRE 7 H 57 Halte en face Abris-
bus R Voltaire
LE SOIR : LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI
17 H 40 DEPART DU LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES
MERCREDI-SAMEDI : 12 H 40 DEPART DU LYCEE DE LA QUEUE
LEZ YVELINES

CIRCUIT LYCEE DE VILLIERS ST FREDERIC

03 ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE 8 H 05 Abris-Bus Mairie
03 CHATRON 8 H 10 Abris-Bus des "Cottages"
LE SOIR : DEPART 17 H 20
LE MERCREDI : DEPART 13 H 00

LA DROGUE

MODE OU FLEAU

Même si la drogue est un produit de consommation conçu depuis longtemps, tous ses effets n'ont pas encore été découverts. Il faut surtout retenir que si les sensations procurées sont de courtes durée, le corps conserve longtemps les traces de ces absorptions.

Dès les premiers contacts avec une drogue, le phénomène d'accoutumance est déclenché. Le besoin de continuer est pratiquement inéluctable. Les doses nécessaires deviennent de plus en plus importantes. Le passage à une drogue plus dure permet d'assouvir cette sensation de manque qui habite tous les drogués.

Pour sortir de ce cercle vicieux, la volonté seule ne suffit pas. Le recours à des traitements médicaux est indispensable. Le tabagisme est, n'oublions pas, déjà une forme de drogue. Si les adultes ne franchissent pas ce cap, les jeunes, par contre, le font de plus en plus facilement.

Les sollicitations sont de plus en plus fréquentes. Les réseaux de distribution font preuve d'imagination pour augmenter leurs profits financiers. Leur dernière invention est l'extasy qui ne vaut pas mieux que les autres. Les présentations courantes se font sous les formes suivantes: Cigarettes, tablettes, injections par seringues.

Pour diverses raisons, quelques pays ont accepté de vivre avec La HOLLANDE, L'ESPAGNE, LA TURQUIE... Les réglementations mises en place permettent de surveiller les populations atteintes.

La drogue n'est plus un phénomène de mode, elle est maintenant devenue un phénomène de société qui atteint tous les milieux. Aujourd'hui, le combat est mené, non seulement par des associations ou des individus, mais par des gouvernements tels que l'ALLEMAGNE FEDERALE, les ETATS-UNIS ou la BOLIVIE. Cela veut dire que nous sommes tous concernés. Et les parents doivent être plus vigilants que les autres.

Pour s'informer :

Centre DIDRO (Documentation-Information Drogue): 9, rue Pauly, 75014 Paris. Tél.: (1) 45.72.75.00. Information pour tous les publics intéressés par les problèmes de la toxicomanie. Prévention. Accueil et orientation des toxicomanes et/ou de leur famille.

Centre de documentation sur la toxicomanie (CNDT): Université Lion-II, av. Pierre-Mendès-France, 69500 Bron Cedex. Tél.: (16) 78.00.66.50. Centre de documentation et de recherche ouvert au public. Recherche bibliographique, consultation d'ouvrages, fichier des centres d'accueil et de soins.

Fondation toxicomanie et prévention jeunesse: 19, rue Lafayette, 75009 Paris. Tél.: (1) 42.80.42.24. Cet organisme promeut les actions de prévention et de formation.

— Pour trouver une aide :

Hôpital Marmottan: 19, rue d'Armaillé, 75017 Paris. Tél.: (1) 45.74.00.04. Dirigé par le Dr

Olivenstein, c'est le seul hôpital public spécialisé en toxicomanie. Mais il existe dans toute la France des services hospitaliers qui organisent des cures de sevrage ainsi que le suivi médical des toxicomanes. Enfin, on peut avoir recours à des centres de soins spécialisés agréés par le ministère de la Santé et organisés en association selon la loi de 1901.

UNAFALT (Union nationale familiale de lutte contre les toxicomanies): 179, rue d'Alésia, 75014 Paris. Tél.: (1) 45.42.43.74. Information, accueil, solidarité des parents de toxicomanes.

Toxitel: service Minitel destiné à faciliter au public « l'accès à l'information ». Fichier de toutes les structures de prévention, d'accueil, de soins et de postcures présentées de façon détaillée. Tél.: 36.15, suivi du code 02.

Le Trait d'Union: 14, bd Jean Jaurès, 92000 Boulogne. Tél.: (1) 46.04.79.74. Information, accueil des toxicomanes et de leur entourage familial et amical, prévention, recherche, travail en milieu carcéral (préparation de la sortie).

LE GROUPE DE REFLEXION
DE L'ASSOCIATION
Saint-Germain-de-la-Grange
"Perspectives 2000"



Déjà plus de 20 millions de déplacements par jour en Ile de France

Routes : de la saturation à la paralysie

Il n'est pas de semaine, voire de jour, où un élu, un préfet, un président de chambre de commerce, un chef d'entreprise, n'évoque une "menace de paralysie" à propos de la circulation routière en Ile de France. Cette paralysie se traduit d'ailleurs par un étrange paradoxe : "impossible de circuler et impossible de s'arrêter". La Fédération régionale des travaux publics d'Ile de France relance l'affaire dans son livre vert "Ile de France : Horizon 2 000".

Premier constat : une contradiction entre la plainte générale et les mesures véritablement adoptées : de 1976 à 1985, les crédits publics en matière d'infrastructures routières ont diminué de 53 %.

Crédits d'Etat moins 68 % en dix ans

Les crédits d'Etat consacrés aux routes en Ile de France ont diminué de 68 % en dix ans, et ceux de la Région de 18 %. Dans ce contexte de baisse générale, on assistait à un basculement des parts de financement : celle de l'Etat passait de 56 % en 1976 à 37 % en 1985, tandis que celle de la Région montait de 31 à 54 %. C'est ainsi que pour la réalisation de l'A.86, les subventions de l'Etat ont diminué de 40%.

Dans le même temps, le nombre des déplacements motorisés quotidiens en Ile de France qui était de 16 millions en 1971, passait à 19,2 millions en 1983 (soit +1,6 % par an). Trois autres chiffres sont significatifs entre 1976 et 1983 : les déplacements Paris-Paris sont passés de 3,09 millions à 3,204 millions/jour (+ 3,7 %) ; les Paris-Banlieue de 3,63 millions à 3,785 millions/jour (+ 4,2 %) ; les banlieue-banlieue de 10,54 millions à 12,074 millions/jour (+15,5 %).

Déplacements "personnels" 65 % du trafic

L'accroissement du taux de mobilité motorisée est surtout lié au déséquilibre grandissant entre zones d'emploi et zones de résidence. La zone centrale (Paris et petite couronne, sans la Seine Saint Denis) a tendance à se dépeupler tandis que la population grandit dans la grande couronne.

A ceci s'ajoute un "fait sociologique nouveau : on n'hésite plus aujourd'hui à faire des kilomètres pour se rendre à son travail, au supermarché, ou dans un club de sports ou de loisirs". Les déplacements à caractère personnel, famille, amis, école, achats, sports, culture ou distraction, augmentent de 2,5 % par an, alors qu'ils n'augmentent que de 0,2 % pour les trajets travail et 1,5 % pour la circulation d'affaires. Ils représentent 65 % du trafic routier d'Ile de France. Selon les statistiques les plus récentes "la route est de loin le premier moyen de transport d'Ile de France. Elle assure 68,8 % des déplacements de personnes : 60 % en automobile particulière, 4,6 % en deux roues et 4,2 %

en autobus". L'automobile particulière sert dans 75 % des déplacements banlieue-banlieue ; 33 % des déplacements Paris-Paris ; 37 % des liaisons Paris-banlieue-Paris.

Automobiles le parc augmente de 3 % par an

Il est à prévoir que "l'usage de l'automobile augmentera encore et rapidement, surtout pour les déplacements de banlieue à banlieue et pour les déplacements personnels". La croissance du parc automobile constitue un indice intéressant pour estimer la progression possible des besoins d'infrastructures routières nouvelles. Cette croissance est, depuis 1981, de 3 % par an. Le parc automobile actuel est de 3 645 000 véhicules, ce qui représente un taux de 360 automobiles pour 1 000 habitants contre 430 pour la France entière et 700 pour les Etats Unis".

En 1983, on comptait 862 100 immatriculations 75, 1 398 000 en 92,93 et 94, et 1 385 200 en 77,78,91 et 95).

Marchandises 200 000 camions

Au transport des personnes s'ajoute celui des marchandises. En ce domaine, la route assure 65 % du trafic entrant et sortant de la région (international compris) et 94 % des flux internes (dont la distribution). Ceux ci représentent à eux seuls 110 millions de tonnes transportées par an.

Un rapport du Comité économique et social d'Ile de France, publié en 1984, donnait les chiffres suivants : chaque jour, 200 000 véhicules utilitaires circulent dans la région. 27 axes routiers et autoroutiers ont une moyenne de trafic poids-lourds de plus de 3 000 véhicules. Sur les 30 000 poids lourds quittant quotidiennement la région, 10 000 ne font que la traverser, dont 7 000 en utilisant le boulevard périphérique.

75 % des bouchons

Etant donné l'étalement de l'urbanisation sans véritable suivi des transports en commun, on estime à 3 % par an au moins l'augmentation du trafic routier global à prévoir. Or "l'Ile de France a déjà le triste privilège de concentrer sur son territoire 75 % des bouchons de la circulation enregistrés en France chaque année". Entre bouchon et goulot d'étranglement ne se faufile donc que peu d'espoir pour une prochaine fluidité de la circulation en Ile de France.

Nouvelles du Musée d'Orsay

Conférence Cadres Impressionnistes Isabelle Cahn, chargée de recherche et de documentation au Musée d'Orsay	7 octobre
Conférence Les cadres parodiés (les caricatures des cadres par le texte et l'image au XIX ^e siècle) Thierry Chabanne, École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs	14 octobre
Conférence Les métamorphoses du cadre (cinéma) Pascal Bonitzer, essayiste et scénariste	21 octobre
Conférence Le fragment romantique et son cadre Roland Recht, directeur des musées de Strasbourg	28 octobre
Cours d'histoire culturelle du mardi : Le regard : photographie, cinéma, science	
Photographie/peinture Le faire et le voir : la photographie dans l'art moderne et contemporain Jean-François Chevrier, professeur à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts	10, 17, 24 octobre
Cinéma Le monde, la scène, l'espace du film Vincent Pinel, conservateur à la Cinémathèque Française	7, 14, 21 novembre
Sciences La Science et le regard — Art et neurosciences Jean-Pierre Changeux, professeur au Collège de France — Analyse de l'espace, analyse des formes Jacques Ninio, directeur de recherche au CNRS — Physiologie de l'art visuel Sémir Zeki, professeur à l'Université de Londres	28 novembre 5 décembre 12 décembre
Visites par secteur 13h à 14h30	septembre et octobre
De Barbizon à l'Impressionnisme	mardi
Académisme et « Art Pompier »	mercredi
La sculpture	jeudi
L'Art Nouveau	vendredi
L'Impressionnisme après 1870	samedi
« Une œuvre à voir » 12h30 à 13h30	septembre octobre
Chambre d'Adolf Loos	mardi
Trésor d'Hildesheim	mercredi
Le nœud noir de Seurat	jeudi
La gare Saint Lazare de Monet	vendredi
Méduse ou Vague furieuse de Lévy-Dhurmer	samedi
La mort d'une sœur de charité de Pils	mardi
Ugolin de Rodin	mercredi
Une photographie de l'exposition temporaire	jeudi
Le printemps de Millet	vendredi
Haydée découvrant le corps de Don Juan de Brown	samedi
Vente d'exposition dossier 12h30 à 13h30	octobre du mardi au vendredi

Arts Graphiques

Livres d'enfants, livres d'images

Dossier 2
Patrie !

à partir du 24 octobre
jusqu'au 26 octobre



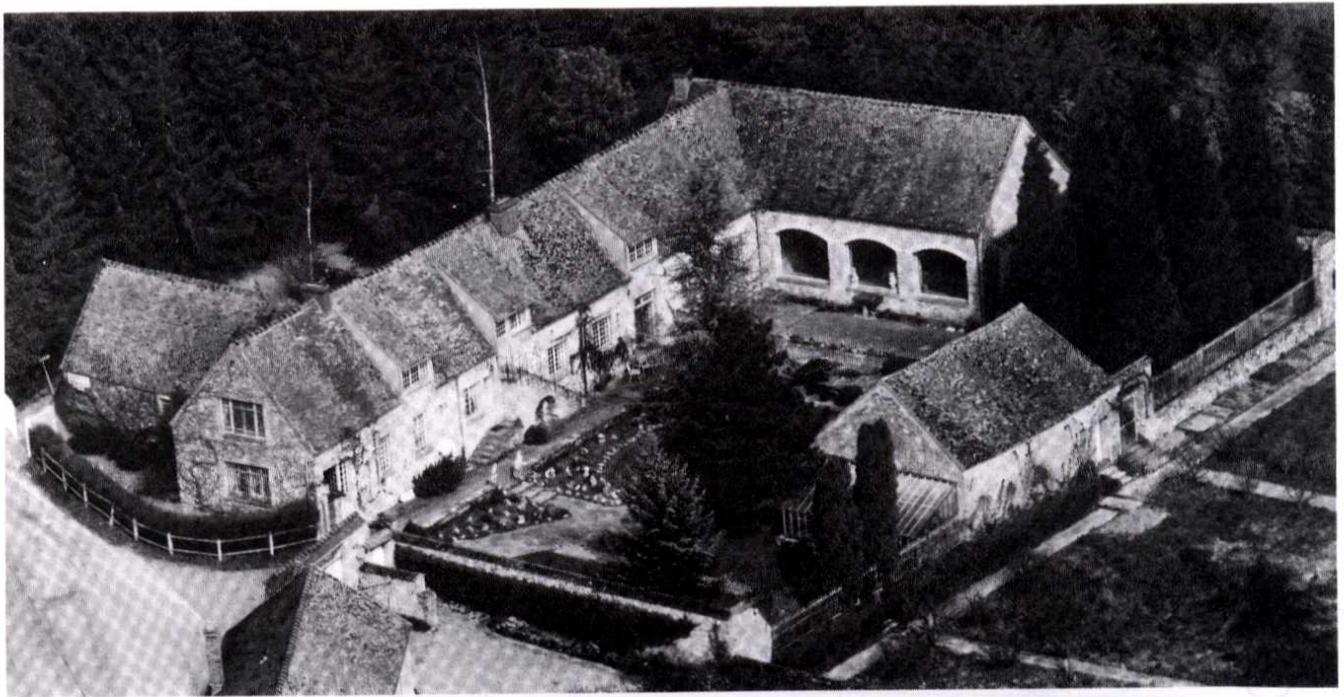
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou

toutes les expositions

15 septembre / 15 novembre 89

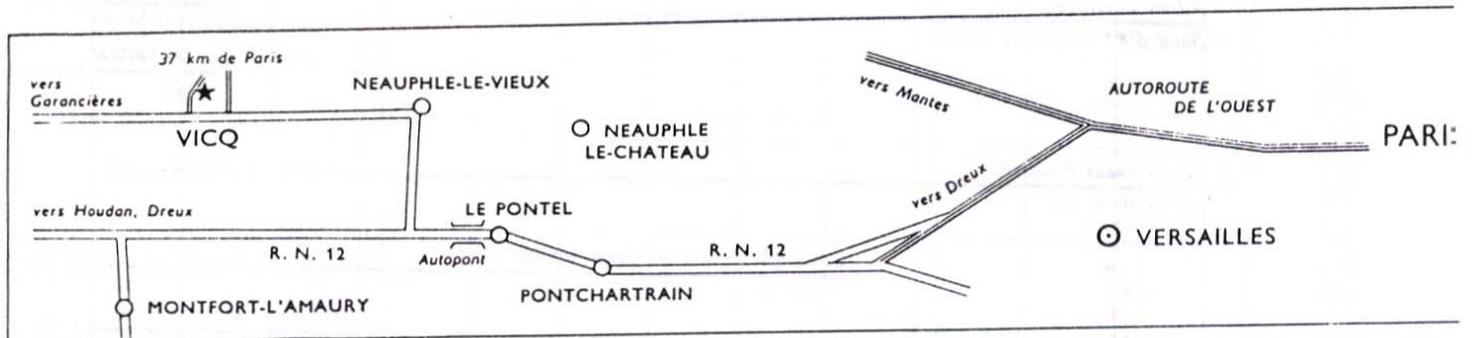
- Musée national d'art moderne (Mnam)
- Centre de création industrielle (Cci)
- Bibliothèque publique d'information (Bpi)
- Espaces communs

	septembre			octobre					novembre							
	15	20	25	30	1	5	10	15	20	25	31	1	5	10	15	jusqu'au
5e étage									12							1er jan.
																1er jan.
4e/3e étage																21 jan.
																5 mars
2e étage																
Mezzanine																
Rez-de-chaussée																
1er sous-sol																



MUSÉE D'ART NAÏF DE L'ÎLE DE FRANCE

*
MAX ET FRANÇOISE FOURNY
*



Prendre l'Autoroute de l'Ouest (branche de gauche vers Dreux), puis la RN 12. Traverser Pontchartrain, passer sur l'Autopont et 500 m plus loin, tourner à droite vers Neauphle-le-Vieux. A l'entrée de ce village, prendre à gauche vers Garancières, Vicq se trouve à 2 km. Dans Vicq : 2^e route à droite ★.

- Le Musée d'art naïf peut à présent se visiter en semaine comme le Dimanche, sur rendez-vous.
- Un gardien habite sur place Tél : 34 86 61 18

**ETAT
CIVIL**



NAISSANCES : Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

PERNOT Alexandre	né le	25 Mai 1989	au	CHESNAY
RAINOT Mathieu	né le	25 Juillet 1989	à	VERSAILLES
PAULAU Karène	née le	25 Juillet 1989	à	VERSAILLES
DORIN Maxime	né le	29 Juillet 1989	à	ST CYR

MARIAGES : Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés

LANI Hervé et PLET Nathalie	célébré le	27 Mai 1989
CHALBAZIAN Philippe et MARIGNIER Patricia	célébré le	8 Juillet 1989

DECES : Nous présentons nos condoléances aux Familles

BERNSTEIN Simon	décédé le	18 Mai 1989	au	KREMLIN-BICETRE
BORCANESCO Ida	décédée le	28 Juillet 1989	à	ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE
GAUTHEY Florence	décédée le	15 Septembre 1989	à	CHAVENAY
MONCHAUX Georges	décédé le	16 Septembre 1989	à	RIEUX

PHILDAR

M^{me} Chancelbot



2, route de Saint Germain
Le Pontel

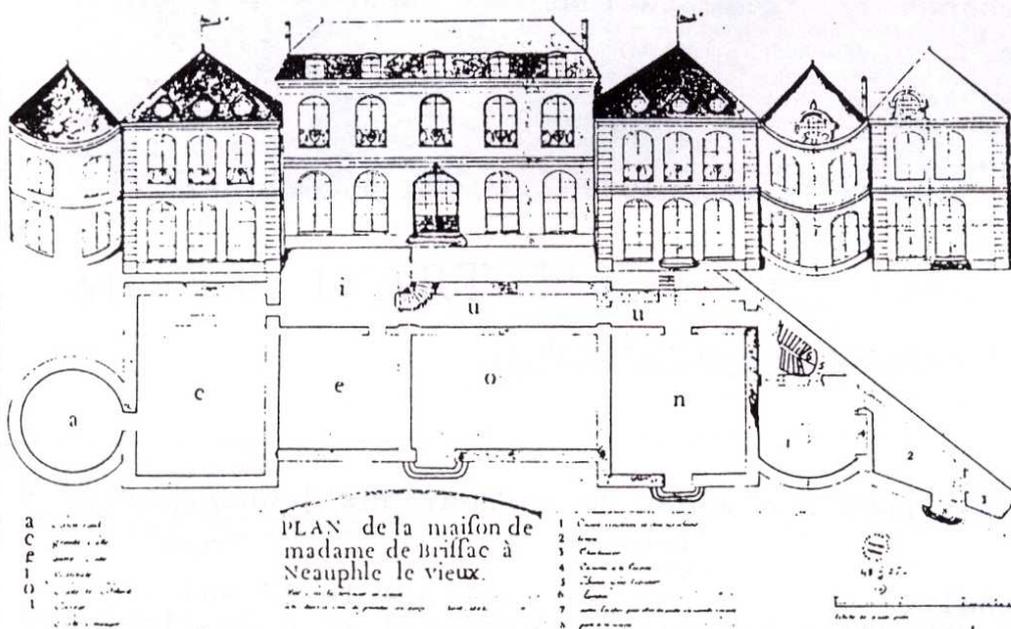
34.89.41.64

78640 Villiers Saint Frédéric

NEAUPHLE LE VIEUX (suite)

LE CHATEAU - Construit sur un plan bizarre, laissant seul à la façade un certain équilibre, le château de Neauphle le Vieux passe pour avoir été bâti au XIX^{ème} siècle.

A l'occasion du préinventaire de Neauphle, de nombreux plans furent mis en évidence aux archives des Yvelines. Complétés par des actes divers : achats, procès, correspondances, ils révèlent l'histoire exacte de cette construction.



- Le 23 Septembre 1766, François JOULLAIN épiciier et Louis GERVAIS, laboureur, vendent un lieu-dit "La Grande Aulne" d'une superficie de 50 perches le long du "Chemin des deux Neauphles", planté de saules, mais en partie labourable et 16 perches de terre à chasser à Mr. GRIMAUD Justinien Victor, écuyer fermier du Roi ayant sa maison de campagne à Neauphle.
- Sur ce terrain de la "Grande Aulne", GRIMAUD fait bâtir un petit château qui lui coûte

cher et le ruine sans doute, car la maison est saisie en 1774.

- Vendue au Châtelet à Paris le 5 Juillet 1780 à M et Mme DE BERNY, la maison reste peu de temps entre leurs mains. Ils revendent le domaine 30 000 Livres à M. BLANCHET de BEAUCHERE en 1783. Celui-ci entrepreneur général des fourrages de la petite écurie du Roi achète, pour agrandir son domaine les batiments voisins appartenant au boulanger TESTOU, dont le fournil est construit le long du mur de la basse-cour.
- Le 17 messidor an II (1793) "vente patrimoniale" du domaine, pour payer des créanciers, à M. Jean Etienne BARBE, apothicaire à Paris. La somme de 37 170 Livres est versée directement à la Trésorerie Nationale. Il est probable que le pavillon construit à la suite de la tourelle de droite l'ait été soit par les DEBERNY soit par BLANCHET de BEAUCHERE. Il n'existe pas en 1780 mais figure en 1804.
- Le 6 Floréal an IV (1795) M. BARBE revend la maison à M. BARTHALLON 500 000 Livres assignats, ils prennent possession des lieux et ne paient pas.



- Un jugement du 14 Frimaire an V exige leur expulsion.
- Le 18 Ventose an VIII Mme de BRISSAC achète la maison. La Duchesse de BRISSAC, née MANCINI-NIVERNAIS est la veuve de l'ancien Gouverneur de Paris, massacré à Versailles en 1792. Son oncle, le Comte de MAUREPAS, mort sans enfant, lui avait laissé la presque totalité de ses biens, en particulier le château de Pontchartrain. De petite santé la Duchesse passait des mois en Italie. La Révolution la surprend hors des Frontières. Considérée comme émigrée ses biens sont saisis. Il lui faut le témoignage du Premier Consul et l'assistance de LEBRUN pour pouvoir revenir en France le 15 Thermidor an VI. Pontchartrain ne lui appartiendra plus. Des amis Mrs. DESTILLIERES et ROY lui ayant prêté de l'argent pour vivre et soutenir ses procès le château leur est vendu ainsi qu'une partie des terres pour les rembourser de leurs avances. Ayant acheté Neauphle, Mme de BRISSAC réorganisa son existence. Une chapelle, construite à peu de distance de la maison fut ornée avec les éléments de la chapelle du château de Pontchartrain, en particulier le rétable composé de deux pilastres ioniques cannelés, soutenant une frise fleuronée. Démolie en 1877, elle fut reconstruite peu après, telle que l'on peut la voir aujourd'hui, mais elle est totalement vide.
- La basse-cour en 1807 subit des transformations : les terrains TESTOU sont échangés contre d'autres terres, pour agrandir l'entrée qui, remplaçant celle donnant sur la route étroite des "Deux Neauphle" s'ouvrira sur la place du village. Les communs proches de la maison seront démolis et installés dans les batiments TESTOU les plus éloignés. Le 4 prairial an IX a lieu un autre échange avec PETAU DE LA NORMAIRE d'un terrain pour agrandir le jardin et élargir une route dite "du gu" menant au chemin de Neauphle. Le permis exige un chemin pierré bordé de fossés et qui aura, précision remarquable : 5 mètres 850 millimètres de large ! A la mort de la Duchesse, en mai 1808, la maison comprend : au rez-de-chaussée un salon rond, un salon blanc, un salon bleu qui sert de salle à manger d'hiver, un billard, une salle à manger avec un poêle en faïence blanche et deux bassins de marbre rouge dans leur niche, une galerie des maîtres, une galerie des gens et dans les nouveaux bâtiments trois baignoires, un réservoir en plomb, un fourneau, des bains, des chambres de cuisine.
- En 1810, Madame DE MORTEMART déclare ne vouloir faire que les ouvrages et réparations absolument indispensables, papier, peinture, arrangement du jardin en jardin anglais.
- En 1828 un projet de rénovation totale est demandé par le duc de MORTEMART à l'architecte Frédéric NEPVEU de Rambouillet.
- Le projet choisi consistera en la construction d'un deuxième étage carré et de nouveaux combles après suppression des lucarnes : la tourelle perdra son étage, la maison entièrement ravalée n'aura plus de balcons, mais l'aile cintrée de la Duchesse de BRISSAC ne sera pas touchée. La pointe sur la rue ne sera pas touchée non plus.
- Les bâtiments TESTOU seront complétés pour agrandir les écuries, les selleries et les loges des palefreniers. A l'intérieur du château, le premier étage sera redistribué et décoré de neuf. L'aventure architecturale du Château s'arrête là. Resté dans un grand abandon pendant longtemps la vie reprend avec un Centre équestre pour jeunes gens. *Des dortoirs, des réfectoires ont remplacé les salons.* Le jardin a été loti au delà de la rivière, mais les batiments, bien entretenus, offrent le blanc crépi qu'ils ont acquis au siècle dernier.

Philippe DESMARCHELIER



-BICENTENAIRE-
14 juillet 1989



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

de

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Les vacances sont terminées. La bibliothèque a repris ses activités :

- Permanences ouvertes à tous le :
 - + mercredi de 14 h 30 à 16 h 30
 - + vendredi de 16 h 45 à 18 h 45

- Accueil des scolaires le :
 - + mardi après-midi pour les maternelles
 - + vendredi après-midi pour les primaires

- Réunion de travail de l'équipe de bénévoles le
 - + lundi après-midi

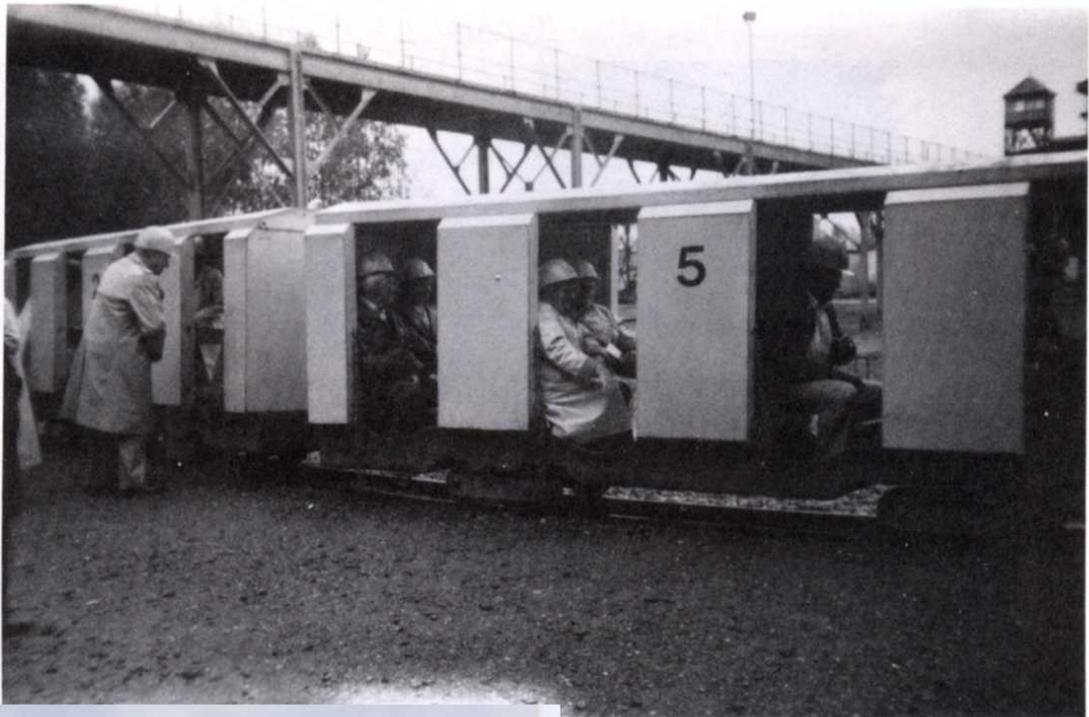
Nous ne pensons pas pouvoir organiser d'expo-vente en novembre comme nous l'avons fait les années précédentes.

En effet, l'équipe, composée de 5 personnes seulement, ne peut assumer le surcroît de travail qu'occasionne une telle manifestation.

→ Si des volontaires veulent rejoindre notre groupe, nous les accueillerons avec joie.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER PENDANT L'UNE DE NOS PERMANENCES.





Sortie CCAS
Les plus de 60 Ans
ont bonne mine





Club "L'Age d'Or"
Mairie de Saint Germain de la Grange

SORTIE DU 3^{ème} AGE
A
LEWARDE (NORD) Visite du Centre
Historique Minier

Organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

oooooooooooooooooooo

Nous avons été cette année encore, très heureux de nous retrouver pour la sortie annuelle qu'organise la Municipalité.

Nous félicitons en particulier Mr Philippe DESMARCHELIER ainsi que Mr Jean MAURICE pour le choix original de cette sortie qui a été appréciée par tous les participants.

La réussite de ce voyage n'aurait pas été complète sans un délicieux repas servi au restaurant "LE BRIQUET".

Merci à toutes les personnes présentes.

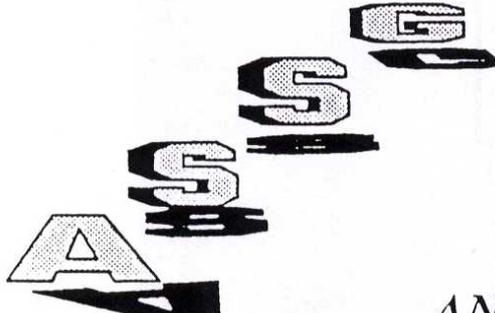
La prochaine réunion du club "l'Age d'Or" aura lieu le **Jeudi 5 Octobre** dans la salle du Conseil. (à droite de la Mairie)

Rappelons, pour mémoire, que les réunions du club de "l'Age d'Or" ont toujours lieu le 1^{er} et 3^{ème} **JEUDI** de chaque mois et toujours salle du Conseil.

oooooooooooooooooooo

Le Président

Xavier BLONDEAU



ASSOCIATION SPORTIVE
DE
ST-GERMAIN DE LA GRANGE

ANIMATION SPORTIVE

GYMNASTIQUE ENFANT

RESPONSABLE : MADAME DOLLE

tél : 3 489 35 03

inscription le 30 septembre de 11H à 12H

salle de la bibliothèque

KARATE ENFANT

RESPONSABLE : MONSIEUR BARRAS

tél : 3 489 16 28

cours le samedi de 14H à 15H 30 salle Jules Gohard

inscription sur place le samedi 7 octobre

Association DES JEUNES

Siège : Mairie de
Saint-Germain-de-la-Grange
78640
Loi 1901-J.O. du 29.04.87-N°17



BATMAN..... tu peux trembler !!!!!!!!!!!!!

Cette année encore l'ADJ va se déchaîner
Rappelle-toi :

- Les espoirs de l'an 2000, soirées dansantes
- La soirée sixties, casino.....
- Participation à la fête du village

Rien n'est jamais trop beau !!!!!!!

* * * * *

Si tu veux adhérer ?

Dépêche-toi de nous appeler

Tu pourras t'éclater

Avec pour cette nouvelle année :

- concert rock
- spectacles, carnaval
- soirées dansantes, surprises !!!!!!!!!!!!!!!

Pour ceux qui auraient déjà le virus de

o o o o o o o
o l'ADJMANIA o
o o o o o o o

A partir de 12 ans nous recevons idées et participation (d'adultes aussi)

En attendant notre prochaine assemblée générale contacter :

- Philippe GIRAUD PRESIDENT
- Nicolas PENIN VICE-PRESIDENT
- M C CHARISSOUX SECRETAIRE
- D THORON TRESORIERE

Ou les membres du Conseil d'Administration :

Eric CHIQUET Franck MOJESCIK Pascal NICOLAS
 Stéphane MEYER
 Audrey et Elodie THORON

A BIENTOT !!!!!!!!!!!!!

Le CONSEIL

**CONNAISSEZ-VOUS L'ASSOCIATION LOCALE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?**

(A. L. P. E.)

**L'ALPE, UNE ASSOCIATION QUI A FAIT SES
PREUVES POUR RESOUDRE LES PROBLEMES
D'ENVIRONNEMENT ET QUI A JOUE LE ROLE
DE CONSEIL AUPRES D'AUTRES ASSOCIATIONS
AUX OBJECTIFS SIMILAIRES**

DATE DE NAISSANCE : 1981

LIEU DE NAISSANCE : Saint Germain de la Grange

**CARACTERISTIQUES : Association indépendante composée d'habitants du village (Loi
1901)**

PRINCIPALES ACTIONS :

PASSEES

- Suppression du Karting (sur le lieu du Liberty Country Club)
- Suppression du Circuit de moto cross sauvage dans la zone Est du village
- Amélioration de l'environnement de la cartonnerie, par des plantations de résineux

EN COURS

- Négociations pour stopper les incursions de motards sur l'aqueduc et les chemins de St Germain de la Grange
- Surveillance des plan de vols et rappel des règles auprès de l'aéroclub de Beynes

METHODES : Concertations et négociations avec les parties impliquées, la Mairie de notre village, la Préfecture, le Conseil Général, etc...



NOTRE COMMUNE GRANDIT
SES VOISINES AUSSI,
L'ENVIRONNEMENT EVOLUE,
LES NUISANCES PEUVENT S'ACCROITRE
POUR LUTTER CONTRE CE RISQUE
SACHEZ QUE L'ALPE EST LA,
PRETE A VOUS ACCUEILLIR
POUR POURSUIVRE ENSEMBLE
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE,
QU'IL S'AGISSE DE NUISANCES SONORES
OU VISUELLES

L'A.L.P.E., reste vigilente et vous pouvez la rejoindre

ADRESSE : ALPE : MAIRIE DE ST GERMAIN DE LA GRANGE

ALPE : MEMBRES DU BUREAU
(voir annuaire téléphonique)

- M. BARRAS
- MME BAUER
- MME MARTIN
- M. NAVEAU
- M. THORON

Au profit du Centre Communal
d'Action Sociale,

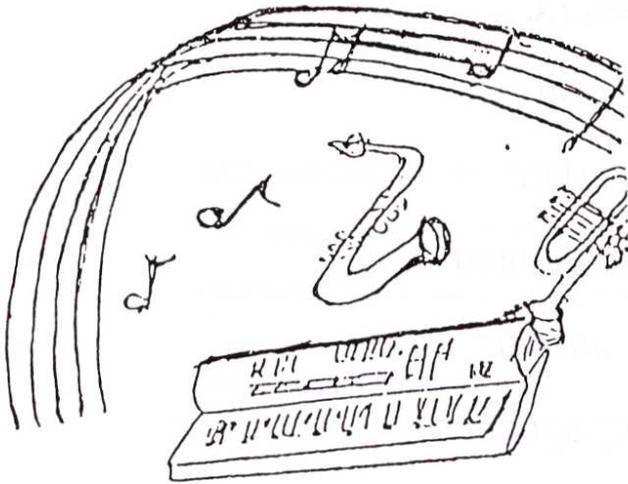
SALLE Jules GOHARD



SAMEDI 25 NOVEMBRE 1989

à 20 H 30

*Retenez
cette date!*

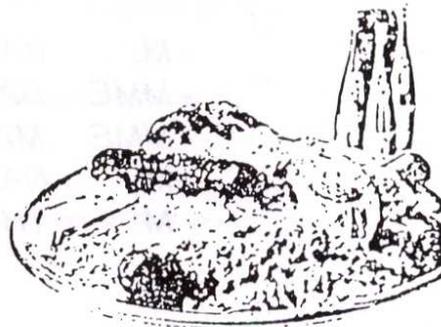
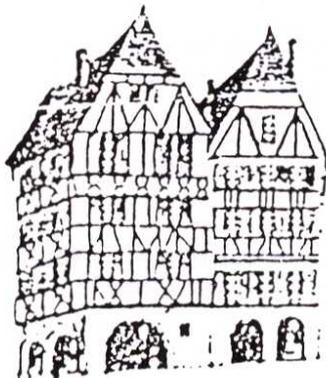


Soirée Alsacienne

animée par l'orchestre

de

José MODESTE



PETITES ANNONCES

- Recherche personne pouvant déposer ma fille Karine (19 ans) à la gare de Plaisir pour le train de 7h50 ou à Versailles pour 8h - 8h15 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

- En échange, suis disponible pour amener 2 ou 3 personnes avec ma voiture de Saint-Germain-de-la-Grange à la gare de Plaisir pour 8h15, ces mêmes jours.

- Tél : 34 89 67 58 Madame MOSZKOWICZ 3 rue Pascal
Saint-Germain-de-la-Grange

- URGENT - Jeune Fille sérieuse RECHERCHE CHAMBRE ou STUDIO

Tél : 34 89 01 36 après 19 h.

- OFFRE d'EMPLOI REMUNERE

Recherchons pour surveillance du restaurant scolaire de l'école primaire Jules Gohard 2 jours par semaine 1h 3/4 par jour.

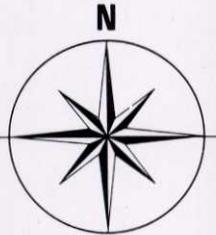
- se présenter à la Mairie.

OFFRE D'EMPLOI

Le recensement national INSEE, commencera sur la Commune le 5 mars 1990 et devrait durer 1 mois.

La Mairie recrute pour le travail 3 commissaires enquêteurs (dont un femme). Le travail est rétribué à l'acte.
S'adresser à la MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

ST GERMAIN DE LA GRANGE



BEYNES

TRIVERVAL

MEULAN
FROCHEROLLES
TRIVERVAL

VILLIERS ST FREDERIC

VILLIERS
ST FREDERIC
LE PONTEL

NEAUPHLE LE CHATEAU

PLAISIR

PLAISIR

ECHELLE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C

APOLLINAIRE (RUE)	F4	PASCAL (RUE)	D2
ARASO (RUE)	D2	PASTEUR (RUE)	D2-D3
BAS CHATRON (RUE DU)	F3-F4	PLAISIR (RUE DE)	D2
BAUCLAIRE (RUE)	F4	POISSONNIERE (ALLEE DES)	D3
BEAUZE (ALLEE DE LA)	D3	RACINE (RUE)	F4
BOLLEAU (RUE)	F4	ROCHERFOUCAULD (RUE DE LA)	F4
BOURNET (RUE PAUL)	D3	ROSTAND (RUE GOMOND)	F3
BRIE (ALLEE DE LA)	F3		
BRUYERE (RUE LA)	F4		
		SABOTIERS (ALLEE DES)	D3
CENTS ADPENTS (RUE DES)	F3	SAINT GERMAIN (RUE DE)	D3-D3-F3
CLIMPTIERS (ALLEE DES)	D3	STENHANS (RUE)	F4
CORNILLE (RUE)	F4		
		TRIVERVAL (RUE DU)	C3-D3
DENTILLIERES (ALLEE DES)	D3	TRAVIERSIERE (RUE)	F3
DROUAS (ALLEE DU)	D3		
		VANNIERS (ALLEE DES)	D3
EGLANTIERS (CHEMIN DES)	F3	YEXIN (ALLEE DU)	D3
		YOTAIRE (RUE)	F4
FAGOTIERS (ALLEE DES)	D3		
FONTAINE (RUE LA)	F4		
HAUT BOUTRON (RUE DU)	F3		
HUIS JOYEUX (VICTOR)	F3-F3		
HUREPOIX (ALLEE DU)	D3		
ILE DE FRANCE (RUE DE L')	D3		
LAMARTINE (RUE)	F3		
LAVANDIERES (ALLEE DES)	D3		
LAVOISIER (RUE)	D3		
LYV (RUE DES)	F4-F4		
MAINDOUY (PLACE ALPHONSE)	D3		
MAIRY (RUE DE LA)	D3		
MAISONS BRULEES (CHEMIN DES)	F3-F4		
MARTELS (RUE DES)	D3		
MAKITTES (RUE DES)	F4		
MOLIERE (RUE)	F4-F4		

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES NEU-ANTAIS	C3
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	D1-D2
CHEMIN RURAL N°3	D1
CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES A NEAUPHLE LE CHATEAU	D2-F2
CHEMIN RURAL N°5 DIT DE L'AGRIEUC	F2
CHEMIN RURAL N°6 DE CHERAY A PLAISIR	E3-E5
CHEMIN RURAL N°7 AUX NEUFS	E2-F5
CHEMIN RURAL N°8	E2-D3
CHEMIN DU HARAS	C3
CHEMIN RURAL N°10 DE NEAUPHLE LE CHATEAU A TRIVERVAL	D4-G4
CHEMIN RURAL N°11 DU FOND DU RU	C3-C4
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CALLOUX	D4-D5

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AIRE DE LOISIRS	F4
CABINE TELEPHONIQUE	D3
CABINE TELEPHONIQUE	F2
ECOLE DE CHATRON	F3
GROUPE SCOLAIRE	D3
JULES GOMARD	D3
MAIRIE	C3
MOVEMENT AUX MORTS	D3
STATION D'EPURATION	C3
ZONE INDUSTRIELLE	C3